

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 15

Présents : 11

Ayant pris part à la décision : 15

Séance du 27 MARS 2023

N° D2023_014

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjointes au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Gilles BRIENS, Florent PATIN, J-P PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Brigitte FROMONT (pouvoir donné à Mme C. ANDRIEUX) Jean-Pierre KLEIN (pouvoir donné à M. F. VIENOT) Jean-Claude LAMBERT (pouvoir donné à M. F. PATIN)

Secrétaire de séance : M. Florent PATIN

Date de la convocation : 21 mars 2023

Date de l'affichage : 21 mars 2023

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de budget primitif 2023 proposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, DECIDE :

D'adopter le budget primitif pour l'année 2023, tel qu'il a été présenté, après s'être prononcé :

- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- par chapitre pour la section d'investissement,
- avec les chapitres « opérations d'équipement » en section d'investissement,
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

Ainsi fait et délibéré ce jour

Le Maire, Bernard REY



Le secrétaire de séance, Florent PATIN

Certifié exécutoire

après réception en Préfecture le
et publication du 13/04/2023

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20230327-BP_2023-BF
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023